

Nations Unies ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-TROISIÈME SESSION

Documents officiels



CINQUIÈME COMMISSION, 1241^e
SÉANCE

Mardi 22 octobre 1968,
à 11 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 74 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de budget pour l'exercice 1969 (suite)</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	1
<i>Examen en première lecture (suite)</i>	
<i>Chapitre 8. - Matériel et installations . . .</i>	3
<i>Chapitre 9. - Entretien, utilisation et</i>	
<i>location des locaux</i>	4
<i>Chapitre 10. - Frais généraux</i>	4
<i>Chapitre 11. - Imprimerie</i>	5

Président: M. G. G. TCHERNOUCHTENKO
(République socialiste soviétique de Biélorussie).

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1969 (suite) [A/
7125, A/7205, A/7207, A/7236, A/7255, A/7280,
A/C.5/1169, A/C.5/1175 à 1179, A/C.5/L.943]

Discussion générale (suite)

1. M. TARASSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, la politique budgétaire du Secrétariat avait été sévèrement critiquée par plusieurs délégations, qui avaient souligné la nécessité de ne dépenser qu'en s'imposant une discipline stricte les fonds provenant des contributions des Etats Membres et avaient préconisé l'adoption de mesures efficaces pour éviter une augmentation excessive des dépenses. Malgré toutes ces critiques, les problèmes des années précédentes n'ont malheureusement pas été résolus mais simplement repoussés, et on les retrouve à propos du projet de budget pour 1969. Il ressort clairement des prévisions initiales que le Secrétariat n'a pris aucune mesure efficace pour réduire les dépenses d'administration, pour utiliser de façon plus rationnelle les effectifs existants, ou pour appuyer les recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées^{1/}. A vrai dire, il n'a même fait aucun effort dans ce sens. Le Secrétaire général lui-même indique, au paragraphe 2 de son avant-propos au projet de budget pour l'exercice 1969 (A/7205), que, pour établir le montant des prévisions pour cet exercice, il s'est inspiré essentiellement des mêmes considérations de principe qui avaient présidé à l'élaboration des projets de budget annuel pour les exercices précédents.

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343.

2. Plusieurs délégations voient avec alarme s'accroître les charges financières que les Etats Membres sont appelés à assumer. En cinq ans, entre 1963 et 1968, le budget ordinaire de l'Organisation a augmenté de moitié; et, si l'on tient compte des postes de dépenses qui ne sont inscrits au budget que pour mémoire et des crédits supplémentaires que demandera le Secrétaire général comme suite aux décisions prises à la session en cours, il est clair que le montant des dépenses prévues pour 1969 dépassera d'au moins 10 millions de dollars celui des crédits ouverts pour 1968.

3. L'ONU est évidemment une organisation qui se développe. Créée essentiellement pour favoriser la coopération pacifique sur le plan politique, elle a étendu ses activités à de nombreux domaines, et les pays en voie de développement, en particulier, veulent utiliser les possibilités qu'elle offre pour résoudre leurs problèmes économiques et financiers. Le Secrétariat est de ce fait amené à assumer de nombreuses responsabilités; mais, en même temps, ses structures accusent un déséquilibre qui apparaît de plus en plus nettement. Certains des services créés récemment commencent à éclipser les principaux départements organiques chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales. On a tendance à croire que l'on pourra résoudre les problèmes non pas en améliorant les méthodes de travail mais à force d'augmenter — et ce jusqu'à l'excès — les effectifs. La Cinquième Commission et l'Assemblée générale ont à maintes reprises recommandé la simplification de la structure par trop lourde du Secrétariat, la suppression des services d'importance secondaire, en particulier dans les domaines économique et social, une meilleure répartition des effectifs entre les divers départements afin d'assurer une plus grande efficacité, et la réduction des effectifs des départements dont le volume de travail diminue. Or, à aucun de ces points de vue, on n'a encore enregistré de progrès réels. Les crédits demandés au seul chapitre 3 pour les traitements et salaires s'élèvent à 64 800 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 5 600 000 dollars par rapport au montant des crédits correspondants ouverts pour 1968. Le total des crédits demandés pour les dépenses de personnel s'élève à 82 700 000 dollars, soit 60 p. 100 du budget total.

4. La délégation soviétique se demande pourquoi la Division du budget s'est permis de ne pas tenir compte des recommandations des Etats Membres qui préconisaient une plus grande discipline budgétaire, des économies et une rationalisation du budget. S'il ne se produit pas un revirement dans la tendance actuelle, le Secrétariat deviendra une sorte de mécanisme à "génération spontanée", fonctionnant dans

son propre intérêt et non dans celui de l'Organisation. Le seul moyen efficace pour la Cinquième Commission de renverser cette tendance est d'adopter des règles financières strictes pour régir les dépenses de personnel.

5. Cette expansion incessante du Secrétariat a des côtés particulièrement déplaisants sur le plan politique comme sur le plan financier. En se développant, le Secrétariat a de plus en plus tendance à imposer sa façon de voir et ses décisions à l'Organisation, allant même jusqu'à offrir ses propres interprétations de la Charte des Nations Unies. Il est facile de prévoir les conséquences à long terme d'un tel état de choses. L'activité de l'Organisation en arrivera à être dirigée non par les Etats agissant collectivement mais par des fonctionnaires agissant individuellement, si bien que le Secrétariat en viendra à se considérer comme une sorte d'organisme supranational ayant compétence pour donner des directives aux gouvernements des Etats Membres.

6. Dans les premières années qui ont suivi la création de l'Organisation, les puissances occidentales étaient assurées d'une majorité automatique à l'Assemblée générale et au sein d'autres organes des Nations Unies. Récemment, avec l'augmentation du nombre d'Etats indépendants d'Afrique et d'Asie, il leur est plus difficile d'imposer leurs politiques aux organismes intergouvernementaux, et, cherchant de nouveaux moyens de renforcer leur influence sur l'Organisation, elles essayent d'élargir les responsabilités du Secrétariat, où leurs représentants occupent presque tous les postes les plus élevés. C'est pourquoi, en ce qui concerne la politique financière applicable au Secrétariat, le souci d'économie ne doit pas être la seule considération; il importe également de veiller à l'observation stricte du principe de la répartition géographique équitable des postes et de faire en sorte que les postes clefs du Secrétariat ne soient pas tous occupés par les représentants d'un seul groupe de pays.

7. Malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale qui demandent une répartition géographique équitable des postes au Secrétariat, aucun progrès véritable n'a été fait dans ce sens. Dans le recrutement, on continue d'accorder la préférence aux ressortissants des pays occidentaux et, en ce qui concerne le recrutement en Union soviétique et dans d'autres pays "sous-représentés", la situation reste peu satisfaisante. Le Secrétariat ne peut s'acquitter dans un esprit d'équité des responsabilités qui lui incombent aux termes de la Charte si sa composition ne reflète pas les différents systèmes sociaux et juridiques qui existent dans le monde.

8. La délégation soviétique attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la possibilité d'inclure le russe parmi les langues de travail des organes principaux de l'Organisation. Le russe est de plus en plus utilisé dans les échanges internationaux sur les plans politique, scientifique et culturel, sans compter qu'il est la langue de travail et la langue diplomatique d'un groupe de pays qui comptent entre eux environ 300 millions d'habitants et dont la contribution globale représente plus de 20 p. 100 du budget total de l'ONU. La délégation sovié-

tique envisage de présenter prochainement un projet de résolution demandant l'inclusion du russe parmi les langues de travail de tous les organes principaux de l'ONU, y compris le Secrétariat.

9. La recommandation du Comité consultatif de la fonction publique internationale visant à relever de 5 p. 100 les traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (voir A/7236, annexe I, par. 29) est absolument injustifiable; les traitements actuels sont suffisamment élevés, et une nouvelle augmentation imposerait une charge supplémentaire aux Etats Membres. La proposition du CCFPI entraînerait une dépense supplémentaire nette de 2 400 000 dollars pour le seul exercice 1969. Les traitements des fonctionnaires du Siège ont déjà été majorés de 5 p. 100 en juin 1967, et de 5 p. 100 encore en juillet 1968, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie; aucune autre raison ne saurait être invoquée pour justifier un nouveau relèvement des traitements.

10. Les réductions que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'apporter aux crédits demandés au titre des traitements et salaires du personnel de l'ONU, de la CNUCED et de l'ONUDI sont nettement insuffisantes. Le moment est venu d'étudier la possibilité de réduire les effectifs des trois secrétariats ou tout au moins de décider qu'en 1969 les effectifs seront maintenus à leur niveau de 1968.

11. Etant donné que le Comité d'experts chargé d'examiner la réorganisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a achevé depuis peu seulement ses travaux, il serait préférable d'attendre que son rapport soit publié avant de prendre une décision quant à l'augmentation de traitements envisagée. Peut-être les experts seront-ils parvenus à la conclusion que certaines des ressources du Secrétariat ne sont pas pleinement utilisées et ont-ils formulé des propositions en vue de la rationalisation du travail du Secrétariat. La délégation soviétique espère que le rapport des experts ainsi que les observations du Secrétaire général seront distribués dès que possible. La délégation soviétique estime, en outre, que la Cinquième Commission ne devrait pas approuver les crédits plus élevés demandés au titre des traitements et salaires avant que le Secrétaire général ait commencé l'étude de la répartition et de l'utilisation des effectifs.

12. M. Tarassov remarque qu'au chapitre 12, sur les quelque 9 millions de dollars demandés, 8 700 000 dollars doivent servir à couvrir les dépenses relatives aux obligations émises par l'Organisation des Nations Unies. Des crédits sont également demandés pour le Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée et pour la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Comme elle l'a déclaré lors de l'examen du budget additionnel de 1968, la délégation soviétique s'élève catégoriquement contre toute ouverture de crédits destinés au financement d'activités qui constituent une violation de la Charte des Nations Unies. L'Union soviétique estime qu'il faut éliminer du budget toutes dépenses illégales qui sont des vestiges de la période de la "guerre froide", et elle ne contribuera pas à la constitution des crédits qui

seront ouverts pour les activités qu'elle vient de mentionner.

13. En ce qui concerne les programmes techniques au titre V, la délégation soviétique estime toujours que les activités d'assistance technique ne doivent pas être imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation. L'Article 17 de la Charte signifie clairement que le budget de l'ONU est exclusivement destiné à des fins administratives; l'assistance technique doit être financée à l'aide de contributions volontaires. L'Union soviétique, pour sa part, aide les pays en voie de développement à se développer, en particulier à réaliser leurs plans d'industrialisation. La seconde guerre mondiale, qui a enrichi certains pays occidentaux, a coûté à l'Etat soviétique 1 890 milliards de roubles; mais, malgré le coût énorme de ses programmes nationaux de développement, l'Union soviétique est disposée à continuer de fournir une assistance technique, sous la forme d'experts, d'équipement et de matériel, aux pays en voie de développement et à les aider à former leur personnel technique national. Toutefois, l'Union soviétique estime que toute l'assistance, y compris l'aide fournie au titre des programmes de coopération économique des Nations Unies, doit être financée exclusivement à l'aide de contributions volontaires et qu'aucun crédit ne doit être inscrit à cette fin au budget ordinaire.

14. La délégation soviétique comprend certes toute la complexité de la tâche du Comité consultatif, mais elle ne peut accepter la recommandation (A/7207, par. 4) de ne réduire les prévisions initiales pour 1969 que de 2 200 000 dollars. Etant donné que l'on pourrait supprimer entièrement le crédit de 2 700 000 dollars demandé pour le recrutement de fonctionnaires supplémentaires (A/7205, tableau 3-2), et que le crédit demandé au chapitre 4 se trouverait réduit en conséquence, la réduction totale pourrait s'élever à 4 500 000 dollars.

15. A la 1237ème séance, le Contrôleur a exprimé l'avis que le Comité consultatif et la Cinquième Commission elle-même s'étaient écartés de l'application de saines pratiques financières en réduisant les crédits demandés pour 1968 de 5 600 000 dollars, et il a laissé entendre que le Comité consultatif avait tort de réduire les prévisions établies par le Secrétariat. Certaines délégations aussi ont critiqué la pratique du Comité consultatif consistant à recommander des réductions. Mais les vues exprimées par le Contrôleur sont contraires à la procédure en vigueur pour l'examen du budget de l'Organisation, et elles peuvent être réfutées par un simple calcul arithmétique. Alors que le Comité consultatif avait recommandé de réduire de 5 600 000 dollars les crédits demandés pour 1968, le budget additionnel pour la même année ne s'élève qu'à 1 600 000 dollars. Il est donc évident que, pour 1968, le Contrôleur avait demandé au moins 4 millions de dollars de plus que le montant des dépenses effectives. Le projet de budget pour 1969, avec tous les postes qui n'y figurent que pour mémoire, semble avoir été établi de la même manière.

16. Certains orateurs ont fait valoir que les réductions des crédits demandés pour 1968 avaient compromis l'exécution de certains programmes, mais

aucun fait précis n'a été cité qui prouverait que des mesures pratiques dans les domaines économique et social ou dans d'autres domaines ont réellement été affectées par les réductions du Comité consultatif. De telles déclarations sans fondement ne servent qu'à créer un climat de laisser-aller et à saper la discipline financière. La délégation soviétique ne croit pas que les réductions recommandées par le Comité consultatif auront une influence néfaste sur un seul programme. Bien au contraire, elle est convaincue que le Comité consultatif continue à examiner le projet de budget dans une optique trop libérale et qu'il devrait s'efforcer davantage d'empêcher toute dépense inutile des fonds que versent les Etats Membres à titre de contributions, souvent au prix d'un lourd sacrifice pour leurs programmes nationaux.

17. Pour toutes ces raisons, la délégation soviétique ne sera pas en mesure de voter pour les crédits demandés, sous leur forme actuelle.

18. Le déficit à couvrir au moyen de contributions volontaires avait été estimé à 31 900 000 dollars par le Comité *ad hoc* d'experts dans son premier rapport^{2/} en 1966, mais, dans une déclaration du Secrétariat (A/C.5/1176), à la 1238ème séance il a été affirmé que le déficit était maintenant de 47 à 49 millions de dollars. La délégation soviétique tient à affirmer catégoriquement que le Secrétariat n'a pas le droit, de sa propre initiative, d'appliquer l'entente réalisée le 1er septembre 1965^{3/} aux déficits qui se sont produits depuis cette date.

Examen en première lecture (suite) [A/C.5/L.943]

CHAPITRE 8. — MATERIEL ET INSTALLATIONS (A/7205, A/7207)

19. Le PRESIDENT dit que, dans le projet de budget pour l'exercice 1969 (A/7205), le Secrétaire général a proposé l'ouverture d'un crédit de 770 200 dollars au chapitre 8. Dans son rapport principal (A/7207, par. 209), le Comité consultatif a recommandé l'ouverture d'un crédit de 735 200 dollars, soit 35 000 dollars de moins que le crédit demandé.

20. M. BANNIER (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que la réduction proposée s'applique, dans une large mesure, à l'article premier, car le Comité consultatif estime qu'il doit être possible d'opérer une réduction substantielle du programme général d'achats de mobilier et de matériel de bureau proposé pour 1969, ainsi que, dans une moindre mesure, aux articles II et III. La réduction de 35 000 dollars proposée n'est qu'une réduction de 5 p. 100, et le Comité consultatif est certain qu'elle peut facilement être réalisée.

21. M. TARASSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, étant donné sa déclaration antérieure concernant l'inopportunité d'augmenter encore les effectifs, sa délégation ne peut approuver le crédit demandé à l'article premier pour l'achat de mobilier destiné à de nouveaux fonctionnaires. En conséquence, elle s'abstiendra lors du vote sur le chapitre 8.

^{2/} Ibid., document A/6289, par. 34.

^{3/} Ibid., dix-neuvième session, Séances plénières, 1331ème séance, par. 3 et 4.

22. M. GINDEEL (Soudan) suggère, étant donné que le chapitre 8 comprend un crédit pour du mobilier destiné à de nouveaux fonctionnaires qui seront recrutés au titre du chapitre 3, qu'il conviendrait de différer l'examen du chapitre 8 jusqu'à ce que la Commission ait examiné le chapitre 3.

23. Le PRESIDENT dit que, si le représentant du Soudan insiste pour qu'il ne soit pris de décision sur le chapitre 8 à la séance en cours, la Commission peut décider d'en discuter à une date ultérieure. Toutefois, le chapitre 8 fera l'objet d'une deuxième lecture, et les problèmes qui découlent d'autres chapitres pourront être évoqués et examinés à ce moment-là.

24. M. GINDEEL (Soudan) dit qu'il n'a soulevé cette question que pour appeler l'attention de la Commission. Sa délégation ne tient pas à proposer formellement de différer l'examen du chapitre 8.

25. M. TARDOS (Hongrie) fait observer que le crédit destiné à l'achat de matériel supplémentaire (308 300 dollars) représente une fraction relativement faible du total si on le compare au crédit demandé pour le remplacement du matériel vétusté (461 900 dollars). Il aimerait savoir si le Secrétariat pourrait fournir des renseignements sur le coût de tout le matériel en question, et si, dans le projet de budget pour 1970, il pourrait soumettre à la Commission un plan relatif au programme de remplacement du matériel.

26. M. VAUGHAN (Sous-Secrétaire général aux services généraux) dit que chaque année le Secrétariat présente un tel programme au Comité consultatif; si elle le désire, la Commission pourrait en être saisie, mais ce programme contient une documentation très volumineuse. On établit des programmes de remplacement couvrant des périodes de 3, 5 et 10 ans, mais, malheureusement, leur exécution a subi des retards au cours des dernières années du fait des réductions imposées sur les crédits demandés.

27. M. TARDOS (Hongrie) dit que la Cinquième Commission n'aurait pas besoin de consulter le programme complet de remplacement; une indication de la valeur du matériel lui suffirait. Les observations du Sous-Secrétaire général semblent justifier l'adoption d'un plan à long ou à moyen terme, qui, une fois approuvé, pourrait se voir accorder le feu vert et qui serait probablement plus avantageux pour le Secrétariat et les Etats Membres que le système actuel.

28. M. ELIAV (Israël) appelle l'attention des membres de la Commission sur le fait que, pour 1968, le montant révisé des prévisions de dépenses inscrites au chapitre 8 a largement dépassé le montant du crédit ouvert: un dépassement de 170 400 dollars est prévu; il espère qu'un crédit additionnel de cet ordre de grandeur ne sera pas nécessaire en 1969.

29. M. TURNER (Contrôleur) fait observer que le dépassement de crédit a été entièrement imputable à l'achat d'un seul appareil, à savoir une caméra de télévision en couleur, et que la dépense a été compensée par l'augmentation des recettes et amortie en peu de temps. Cet achat a été effectué avec l'assentiment du Comité consultatif.

Par 77 voix contre zéro, avec 7 abstentions, la recommandation du Comité consultatif (A/7207, par. 209) tendant à ouvrir un crédit de 735 200 dollars au chapitre 8 est approuvée en première lecture.

CHAPITRE 9. — ENTRETIEN, UTILISATION ET LOCATION DES LOCAUX (A/7205, A/7207)

30. Le PRESIDENT dit que, dans le projet de budget (A/7205), le Secrétaire général a demandé un crédit de 4 296 000 dollars. Dans son rapport principal (A/7207, par. 222), le Comité consultatif a recommandé l'ouverture d'un crédit de 4 260 000 dollars, soit 36 000 dollars de moins que le crédit demandé.

31. M. BANNIER (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait observer que le chapitre 9 constitue toujours un problème, car il n'est guère possible d'agir sur les éléments qui le composent. La plupart des dépenses en question font l'objet d'arrangements contractuels et ne se prêtent donc qu'à un contrôle administratif limité. Le Comité consultatif juge possible néanmoins de réaliser quelques économies, en particulier sur l'article III. En conséquence, il recommande une réduction de 36 000 dollars, soit moins de 1 p. 100 du crédit total demandé.

Par 84 voix contre zéro, la recommandation du Comité consultatif (A/7207, par. 222) tendant à ouvrir un crédit de 4 260 000 dollars au chapitre 9 est approuvée en première lecture.

CHAPITRE 10. — FRAIS GENERAUX (A/7205, A/7207, A/7255, A/C.5/1169)

32. Le PRESIDENT rappelle que le Secrétaire général a demandé, dans le projet de budget pour 1969 (A/7205), un crédit de 6 013 800 dollars pour ce chapitre. Le Comité consultatif a recommandé dans son rapport principal (A/7207, par. 245) de réduire ce montant de 63 000 dollars, ce qui ramènerait l'ouverture de crédit à 5 950 800 dollars. Dans le rapport (A/C.5/1169) où il présente des demandes de crédits révisées comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions, le Secrétaire général demande pour 1969 des crédits supplémentaires d'un montant de 4 800 dollars. Dans un rapport correspondant (A/7255), le Comité consultatif s'est prononcé contre l'ouverture de ces crédits. Le total du crédit que le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 10 pour 1969 est donc de 5 950 800 dollars.

33. M. BANNIER (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait observer que le crédit de plus de 6 millions de dollars demandé par le Secrétaire général représente un accroissement de 386 800 dollars par rapport à un crédit initialement ouvert pour 1968 et un accroissement de 146 800 dollars par rapport au montant révisé. Ce chiffre est dû à des augmentations plus ou moins importantes à tous les articles du chapitre. Le Comité consultatif reconnaît les efforts remarquables accomplis par le Secrétaire général pour exercer un contrôle rigoureux sur les dépenses inscrites à ce chapitre, mais il est toujours préoccupé par l'augmentation des dépenses inscrites à l'article III et, dans une certaine mesure, à l'arti-

cle IV. L'article II le préoccupe également, notamment les dépenses relatives au Centre international de calcul électronique. Le Comité consultatif a suggéré à cet égard que le Secrétaire général soumette un rapport détaillé sur les opérations du Centre et sur l'ensemble de leurs incidences financières, envisagées à la fois sous l'angle des dépenses et sous celui des recettes. Le Comité continue à penser que l'on pourrait réaliser des économies sur le chapitre 10 si l'on exerçait un contrôle administratif rigoureux et si l'on revoyait périodiquement l'ensemble des dépenses tout au long de l'année. En conséquence il a adopté une optique plus libérale qu'auparavant et recommandé une réduction peu importante, dont une partie serait opérée à l'article III et le reste porterait essentiellement sur les articles II et V.

34. M. BYKOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) déclare que sa délégation est très inquiète de voir augmenter les dépenses inscrites au chapitre 10, qui n'est pas l'un des plus importants du budget. Les membres de la Cinquième Commission sont tous d'accord sur la nécessité d'appliquer au projet de budget des principes d'économie rigoureux dans l'intérêt d'une meilleure gestion financière, mais, quand il s'agit de prendre des décisions pratiques pour comprimer les dépenses, la Commission commence à hésiter. Le Président du Comité consultatif vient de parler d'une "optique plus libérale"; il est manifeste qu'on redoute, à tort, qu'une réduction des crédits demandés ne compromette l'efficacité du travail de l'Organisation. Chaque année, des efforts sont faits pour diminuer les dépenses inscrites à divers chapitres, et chaque année les dépenses engagées au titre de ces chapitres continuent à s'élever. La Commission ne peut absolument pas continuer à accroître les charges financières des Etats Membres, car leurs ressources financières ont des limites. Elle doit adopter une attitude moins libérale pour l'utilisation des ressources, et le Secrétariat doit apprendre à faire des économies de manière conséquente. Cela s'applique particulièrement aux chapitres tels que le chapitre 10, où 386 800 dollars représentent un accroissement de près de 7 p. 100 par rapport aux crédits initialement ouverts pour 1968, accroissement si élevé qu'il laisse supposer du gaspillage. Le Comité consultatif a recommandé une réduction de 63 000 dollars, mais il ressort de son rapport que des réductions plus importantes devraient être possibles. Le Comité consultatif déclare, aux paragraphes 235, 237, 239, 240 et 242 de son rapport principal, que le Secrétariat devrait pouvoir réaliser des économies plus importantes dans le domaine des communications, du matériel de traitement des données et des services d'information, notamment. Il mentionne aussi la nécessité de contrôles administratifs rigoureux pour réaliser des économies à d'autres articles de ce chapitre. Le Président du Comité consultatif, lorsqu'il a présenté ses observations, a souligné son inquiétude devant l'augmentation des dépenses, inquiétude que partage la délégation ukrainienne.

35. Il ressort clairement du rapport du Comité consultatif que l'ensemble des économies réalisables au chapitre 10 pourrait être supérieur à 63 000 dollars. Pourquoi, dans ces conditions, un chiffre plus important n'a-t-il pas été mentionné? Pourquoi le Co-

mité consultatif a-t-il peur de proposer des mesures concrètes, même quand il ne doute pas de leur opportunité? La raison en est que certains membres de ce comité ont toujours peur de dépasser la limite de leurs fonctions consultatives, ce qui est une erreur. Le problème ne peut être résolu qu'en procédant à une rationalisation complète, en économisant chaque fois que l'occasion s'en présente, et seul le Comité consultatif peut évaluer ces occasions et faire les recommandations appropriées. La délégation ukrainienne considère que la réduction proposée par le Comité consultatif au chapitre 10 est absolument insuffisante, et elle s'abstiendra donc lors du vote.

Par 78 voix contre zéro, avec 9 abstentions, les recommandations du Comité consultatif (A/7207, par. 245, et A/7255, par. 12) tendant à ouvrir un crédit de 5 950 800 dollars au chapitre 10 est approuvée en première lecture.

CHAPITRE 11. — IMPRIMERIE (A/7205, A/7207)

36. M. BANNIER (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) rappelle que le crédit demandé par le Secrétaire général (A/7205) est de 1 817 000 dollars. Dans son rapport principal (A/7207, par. 253), le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit de 1 667 000 dollars, soit une réduction de 150 000 dollars. Néanmoins, le crédit ouvert sera encore supérieur de 43 000 dollars au crédit ouvert pour 1968, qui a lui-même été diminué de 41 000 dollars dans le budget additionnel. Il est réconfortant de constater que la capacité des ateliers de reproduction du Secrétariat s'est accrue et continuera de s'accroître par suite de l'installation du matériel supplémentaire de composition demandé par le Secrétaire général. L'augmentation de 181 200 dollars du crédit demandée à l'article premier pour les Documents officiels en revanche, est moins satisfaisante. Le Comité consultatif recommande une réduction de 75 000 dollars à cet article et espère qu'il sera possible au Secrétaire général de limiter plus rigoureusement la longueur toujours croissante des comptes rendus.

37. M. RIHA (Tchécoslovaquie) dit que le montant du crédit demandé pour 1969 représente une augmentation de 192 600 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1968. La plus grande partie de l'augmentation concerne l'article premier, à savoir les Documents officiels. Le Comité consultatif s'inquiète, au paragraphe 249 de son rapport principal, du fait que, malgré l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2292 (XXII) relative aux publications et à la documentation de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général prévoit une augmentation importante de la longueur des comptes rendus de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de leurs commissions et comités. Si tel était le cas, cela signifierait que la résolution 2292 (XXII), dont la Tchécoslovaquie a été l'un des auteurs, n'a pas été particulièrement efficace.

38. Une comparaison des projets de budget pour 1968 et pour 1969 révèle que le nombre de pages du texte anglais des comptes rendus de séance est resté le même. Pour ce qui est des annexes et des suppléments, dans le cas de l'Assemblée générale, leur

nombre de pages respectif passera, en 1969, de 1 892 à 1 980 et de 1 954 à 1 966. Le nombre de pages prévu pour les travaux du Conseil de sécurité dépend du nombre de séances, sur lequel la résolution 2292 (XXII) de l'Assemblée générale ne peut influencer. En ce qui concerne le Conseil économique et social, le projet de budget pour 1969 n'indique aucun changement pour les comptes rendus de séance. Les annexes tomberont de 660 à 620 pages, et les suppléments de 1 084 à 986 pages. Les comptes rendus de séance du Conseil de tutelle et les annexes auront 30 pages de plus qu'en 1968. Il n'y aura pas de changement pour le nombre de pages des documents de la Commission du droit international; la résolution 2292 (XXII) ne peut influencer qu'indirectement sur le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies puisque ce répertoire est publié conformément aux résolutions 796 (VIII), 992 (X), 1136 (XII) et 1756 (XVII) de l'Assemblée générale.

39. Une analyse de ces chiffres permet de conclure qu'il n'y a pas eu d'augmentation sensible du nombre de pages des comptes rendus de séance visés à l'article premier. Par contre, la réduction considérable à laquelle s'attendaient et continuent de s'attendre les membres de la Commission n'a pas eu lieu. Le Conseil économique et social est le seul organe principal de l'ONU qui ait accordé une grande attention au problème. Par sa résolution 1379 (XLV), il a demandé à ses organes subsidiaires qui n'avaient pas encore supprimé leurs comptes rendus analytiques d'envisager de le faire à leur prochaine session. M. Rfha approuve la demande du Conseil, qui est pleinement conforme à la recommandation contenue à l'alinéa c de l'annexe à la résolution 2292 (XXII) de l'Assemblée générale, encore qu'elle n'influera pas sur les dépenses inscrites à l'article V du chapitre 11. Le Conseil, par la même résolution, a prié en outre le Secrétaire général d'étudier les moyens de réduire le coût de la production des comptes

rendus analytiques des organes du Conseil, lorsque ces comptes rendus sont jugés indispensables. La délégation tchécoslovaque estime que l'Assemblée générale devrait formuler la même demande que le Conseil en ce qui concerne les comptes rendus de tous les organes de l'ONU ainsi que les suppléments et les annexes. Cette mesure renforcerait la résolution 2292 (XXII) de l'Assemblée générale.

40. M. SILVEIRA DA MOTA (Brésil) remarque que 60 p. 100 environ du total des dépenses d'imprimerie pour 1969 seront engagés ailleurs qu'à New York. Il note avec satisfaction que l'on continuera à s'efforcer de répartir les travaux contractuels d'imprimerie sur la base géographique la plus large possible. Il espère que les régions en voie de développement recevront la plus grande partie de ces travaux et demande des renseignements sur la situation actuelle.

41. M. NOSEK (Secrétaire général adjoint aux conférences) répond que les travaux contractuels d'imprimerie sont exécutés dans 35 pays et dans le territoire de Hong-kong, outre ceux qui sont faits aux Etats-Unis d'Amérique. Les chiffres de 1967 indiquent que 37,34 p. 100 de ces travaux ont été effectués aux Etats-Unis, 14,19 p. 100 au Canada, 10,65 p. 100 en Belgique, 10,05 p. 100 en France, 1,58 p. 100 aux Pays-Bas, 9,13 p. 100 en Suisse, 6,73 p. 100 dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques, 1,05 p. 100 au Royaume-Uni, 1,06 p. 100 dans d'autres pays européens, 2,49 p. 100 en Afrique et au Moyen-Orient, 3,76 p. 100 en Asie et 1,97 p. 100 en Amérique latine.

Par 83 voix contre zéro, la recommandation du Comité consultatif (A/7207, par. 253) tendant à ouvrir un crédit de 1 667 000 dollars au chapitre 11 est approuvée en première lecture.

La séance est levée à 12 h 45.